

Etat initial du terrain et de ses abords :

Le projet se situe au droit d'une ancienne activité industrielle classée ICPE, à savoir un élevage de visons, qui a définitivement arrêté son activité en 2018. Les installations ont toutes été démontées ; seuls subsistent un bassin de rétention des eaux, au nord du site, accolé à un hangar agricole, et des chemins empierrés. Le terrain clôturé est globalement plan, avec une légère pente vers le nord. La zone est entourée par le Bois de Brandes à l'ouest et des parcelles agricoles au sud, à l'ouest et au nord.

Le site d'implantation de la centrale photovoltaïque se trouve au nord-est de la commune de Val-en-Vignes (issue de la fusion au 1er janvier 2017 des communes de Bouillé-Saint-Paul, Cersay, et Massais) et au nord-est du bourg de Cersay. Plus précisément, le projet se situe au lieu-dit l'Humeau Jouanne. L'unique parcelle concernée par l'installation de la centrale solaire au sol est la B106 et appartient à des propriétaires privés.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est enherbée. Des tracés de pistes sont encore visibles et sont liées à l'ancienne exploitation industrielle. La partie sud de la ZIP est enfrichée tandis que dans l'angle nord-ouest, un roncier s'est développé. Le site de Cersay offre une topographie quasi-inexistante, très légèrement orientée vers les nord.

Etat projeté du projet :

La centrale photovoltaïque:

La centrale photovoltaïque de Cersay aura une puissance crête installée de 4,98 MWc. Sa production est estimée à au moins 5 935 MWh/an. Son emprise au sol (surface comprise au sein de la clôture) est de 4,93 ha pour une surface en modules de 2,28 ha.

Les tables photovoltaïques:

La centrale est composée de 46 structures fixes supportant en tout 8160 modules photovoltaïques. Les structures porteuses des modules photovoltaïques (ou tables) seront fixées au sol par l'intermédiaire de profilés en acier galvanisés et de pieux battus ou vissés à une profondeur d'environ 150 cm au maximum. Les tables seront orientées vers le sud et inclinées selon un angle de 20° assurant un rendement optimal. La hauteur maximale des structures atteindra 2,50 m par rapport au sol.

L'accès au site et les pistes de circulation:

L'accès à la centrale se fera via la RD31 qui passe à environ 230 m plus au sud, puis via la voie communale desservant le hameau de l'Humeau Jouanne et le site. Un empierrement (GNT compactées) sur 100 m et 4,5 m de largeur sera réalisé entre l'entrée actuelle et la future entrée.

Des pistes lourdes créées seront aménagées à l'aide de graves non traitées (GNT) de type graviers sur une épaisseur d'environ 50 cm et posés sur un géotextile.. Elles seront situées à l'entrée du site, au droit du portail et de l'ensemble de la zone desservant le poste de livraison, les deux postes transformateurs et la citerne souple. Ces pistes renforcées serviront également d'aire de déchargement du matériel lors de la phase de chantier.

Des pistes légères seront également créées et feront tout le tour du site. Elles seront carrossables mais resteront enherbées.

Enfin, des passages autour des panneaux d'une largeur de 3,40 m (distance entre 2 tables) seront laissés libres de toute installation pour permettre l'accès des véhicules de maintenance.

La végétation et les constructions

Le hangar ayant servi de fumière 160m² n'a plus d'utilité. Il sera déconstruit . Seule la dalle existante sera maintenue. Le bassin artificiel attenant à ce bâtiment ne sera pas conservé. La clôture existante sera déposée. Une nouvelle clôture grillagée entourera la centrale photovoltaïque (soit un linéaire de 1 050 m). D'une hauteur de 2m, elle permettra de sécuriser le site contre toute intrusion. Elle sera en acier galvanisé avec des mailles plastifiées. Les engins de chantier et véhicules de maintenance (et de secours) pourront accéder au site via un portail de 5 m de largeur.

Le bois des Brandes, de part et d'autre de la ZIP fait office de masque opaque, ne laissant pas filtrer les vues. En limite nord et sud, les haies présentes participent également à filtrer les vues et les bâtiments agricoles au sud-est de la ZIP arrêtent les vues.

Les locaux techniques:

Deux postes de transformation seront répartis sur le site afin de transformer l'énergie pour la réinjecter sur le réseau. Ces ouvrages seront des locaux préfabriqués d'une surface au sol de 18 m² (6 m x 3 m) et sera revêtu d'un crépi de couleur verte (RAL 6003).

Le poste de livraison est l'organe de raccordement au réseau public de distribution. Il sera implanté en limite de parcelle, à l'entrée du site. Il assure également le suivi de comptage de la production sur le site injectée dans le réseau. Un seul poste de livraison sera implanté sur la centrale de Cersay. Il aura une surface au sol de 19 m² (7 m x 2,70 m) et sera d'une couleur verte (RAL 6003).

SIGNATURE

Agence aBi
Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
SARL d'architecture au capital de 5000 €
RCS de NIORT n° 903 341 026
Ordre des Architectes n° 522793
Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

Notice du terrain et
du projet



Date:	Juillet 2022
Echelle:	-
Plan:	PC4